



# Repères revendicatifs CGT sur les négociations salariales 2025

Dans un contexte de juste répartition des richesses créées par les salariés, la CGT rappelle ses repères revendicatifs sur les négociations salariales, et les met en débat avec les salariés.



## Une grille de salaire, pourquoi ?

**Pour définir un salaire minimum en fonction des classifications d'emploi.**

Cette grille doit évoluer au moins comme le SMIC pour ne pas dévaloriser les classifications des emplois et des métiers.

En 2024, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre le SMIC a évolué de **+3,13%**.

## Une augmentation générale, pourquoi ?

**Pour maintenir le niveau de vie y compris pour les cadres.**

Elle doit être corrélée à l'évolution réelle du coût de la vie.

À fin décembre 2024, l'inflation mesurée suivant l'IPC sur un an était de **2%**.

Pour l'année 2023, l'inflation était de **4,8%**. Avec une AG 2024 de **3%**, la perte sur le salaire moyen Non-Cadre est de **1,8%**.

Soit pour 2023 et 2024 la perte cumulée est donc de **2% + 1,8% = 3,8%**.

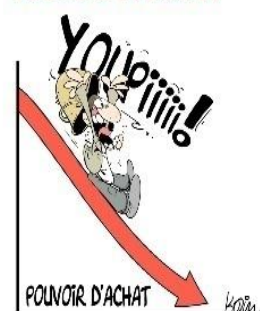
Sur le salaire moyen des Non-Cadre cela représente une perte de **148,53€**.

Afin d'assurer au moins un maintien du niveau de vie en 2025 qui tient compte de la perte des deux années précédentes et la prise en compte l'inflation prévue en 2025

qui est de **1,2%**, l'AG 2025 doit donc être portée à **3,8% + 1,2% = 5%**.

Sur le salaire moyen des Non-Cadre cela représente un talon de **200€**.

RESTONS POSITIFS!



Les résultats financiers de SAE, seront certainement encore exceptionnels, avec un chiffre d'affaires en hausse. Ces résultats doivent permettre aux salariés qui créent les richesses de rattraper les pertes de pouvoir de vivre subies depuis des années, plutôt que d'être accaparés par les actionnaires.



## Une augmentation individuelle, pourquoi ?

**Pour assurer une évolution de carrière.**

Pour la CGT, il faut à minima doubler son salaire hors inflation sur toute la carrière. Pour une carrière de 40 ans, une augmentation individuelle annuelle minimum de **+2%** est nécessaire.

## Une allocation transport énergie, pourquoi ?

**Pour prendre en compte l'inflation énergétique.**

Elle doit être augmentée à 50€ au regard des augmentations importantes des prix de l'énergie, électricité, gaz, pétrole....

## Les primes d'équipes, pourquoi ?

**Pour reconnaître la pénibilité du travail posté.**

Son montant de **1,5 €/heure** est insuffisant. Il faut la revaloriser à **2,5€/heure**.



## Les primes d'ancienneté, pourquoi ?

*Pour fidéliser les salariés.*

Elles devraient s'appliquer aussi aux emplois coté F11 et F12 qui ne disposent pas de bonus, porter sur tout le salaire, sur une durée de 20 ans, et non prises en compte dans le budget NAO, comme les Bonus, pour ne pas être discriminatoire entre Cadres et Non-Cadres.



## Un 13<sup>ème</sup> mois plancher pour tous, pourquoi ?

*Pour mettre fin à des mesures discriminatoires entre les salariés.*

Avec des planchers en fonction de la classe emploi, pour un même salaire, la prime du 13<sup>ème</sup> mois est différente. C'est discriminatoire.

Les écarts constatés peuvent aller jusqu'à 910 €.

**A partir de nos repères, il s'agit désormais de bâtir ensemble des revendications précises et argumentées que nous pourrons négocier.**

Mesures salariales	Salarié-e-s Cadres et Non-Cadres
Grille de salaire	+ 3,13% comme le SMIC sur 1 an
Augmentation Générale et Talon	+ 5% et Talon à 200€ Suivi de l'inflation 2024 et rattrapage 2023
Augmentation Individuelle	+ 2% pour doubler son salaire sur toute une carrière
Allocation Transport Énergie	+ 6€ : de 44€ à 50€
Prime d'ancienneté	Portée à 20 ans et applicable aussi aux classes emploi F11 et F12
Prime d'équipe	De 1,5€/h à 2,5€/h
13 <sup>ème</sup> mois	Toutes classes emploi : Plancher à 4 000€
Budget spécifique	+ 1% pour valoriser l'expérience et les changements de classe emploi

Aussi et surtout, la CGT revendique la négociation urgente et indispensable de la réduction du temps de travail sans perte de salaire au sein de tout SAFRAN.

**32 heures/semaine (hors samedi et dimanche) pour les forfaits heures  
195 jours/an pour les forfaits jours.**

A l'appel de plusieurs organisations syndicales, près de 400 salariés ont été présents à l'heure d'information syndicale mardi 04 février 2025. La CGT a entendu le mécontentement des salariés concernant la politique salariale de 2025 et les faibles mesures proposées par la Direction Générale dans les NAO. En tenant compte des interventions des salariés, la CGT organisera un rassemblement la semaine prochaine.

Les modalités vous seront communiquées par tracts et affiches dans les prochains jours. Si nous voulons obtenir satisfaction sur nos revendications, il faudra être bien plus nombreux lors des prochains rassemblements.

**La force collective et l'unité des salariés est la seule solution pour que la Direction Générale nous respecte, nous qui faisons la richesse de l'entreprise.**



Retrouvez toute l'actu  
SAFRAN, SAE et les  
accords en vigueur

Contactez vos représentants CGT : [sae-corbeil@cgtsafran.com](mailto:sae-corbeil@cgtsafran.com)

Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS le 06 février 2025